

A woman with curly hair, wearing a grey top and a red jacket, is looking out of the window of a white truck. The background is a bright, sunny outdoor setting. The image is partially overlaid by a large blue circle on the right side.

Questionnaire relatif à la conduite encadrée



TRANSPORT & LOGISTIQUE
Créativité pour l'emploi

Rappel du dispositif de conduite encadrée

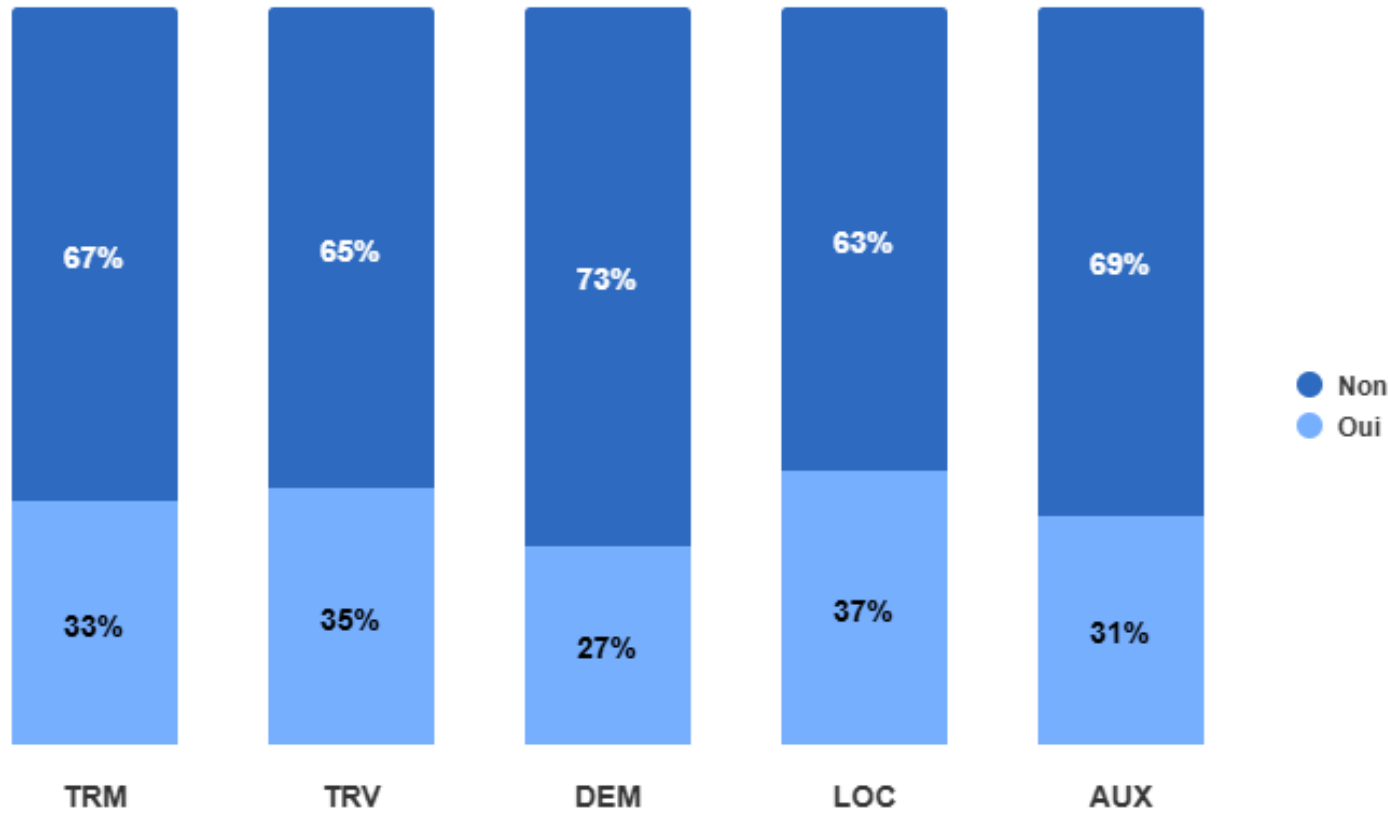
Le dispositif de conduite encadrée, institué par le décret n° 2022-1090 du 29 juillet 2022, autorise les élèves, apprentis ou stagiaires préparant des diplômes et titres professionnels de la conduite routière à conduire des véhicules du groupe lourd en situation.

La conduite encadrée s'adresse, d'une part, aux élèves conducteurs, apprentis conducteurs et stagiaires en formation professionnelle, âgés de seize ans au moins et préparant un diplôme professionnel et, d'autre part, aux apprentis conducteurs et stagiaires en formation professionnelle, âgés de dix-huit ans au moins et préparant un titre professionnel délivré par le ministère du travail.

Elle est pratiquée sur des véhicules de catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE du permis de conduire, uniquement dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel ou des périodes d'alternance en entreprise, avec un accompagnateur titulaire, sous réserve qu'ils soient en cours de validité pour la catégorie du véhicule concerné, d'une part, du permis de conduire de la catégorie du véhicule concerné depuis au moins cinq ans sans interruption et, d'autre part, de la carte de qualification de conducteur.

Introduction

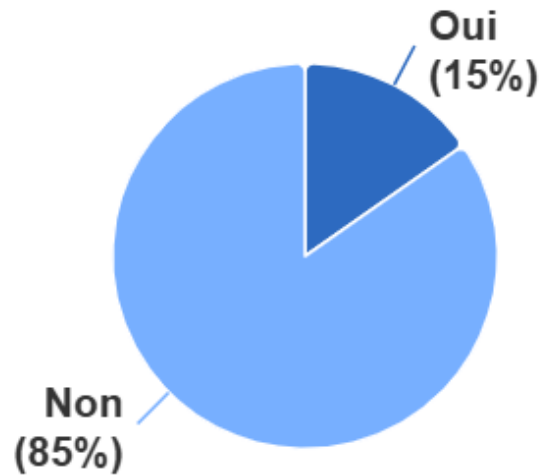
Connaissance du dispositif par activité



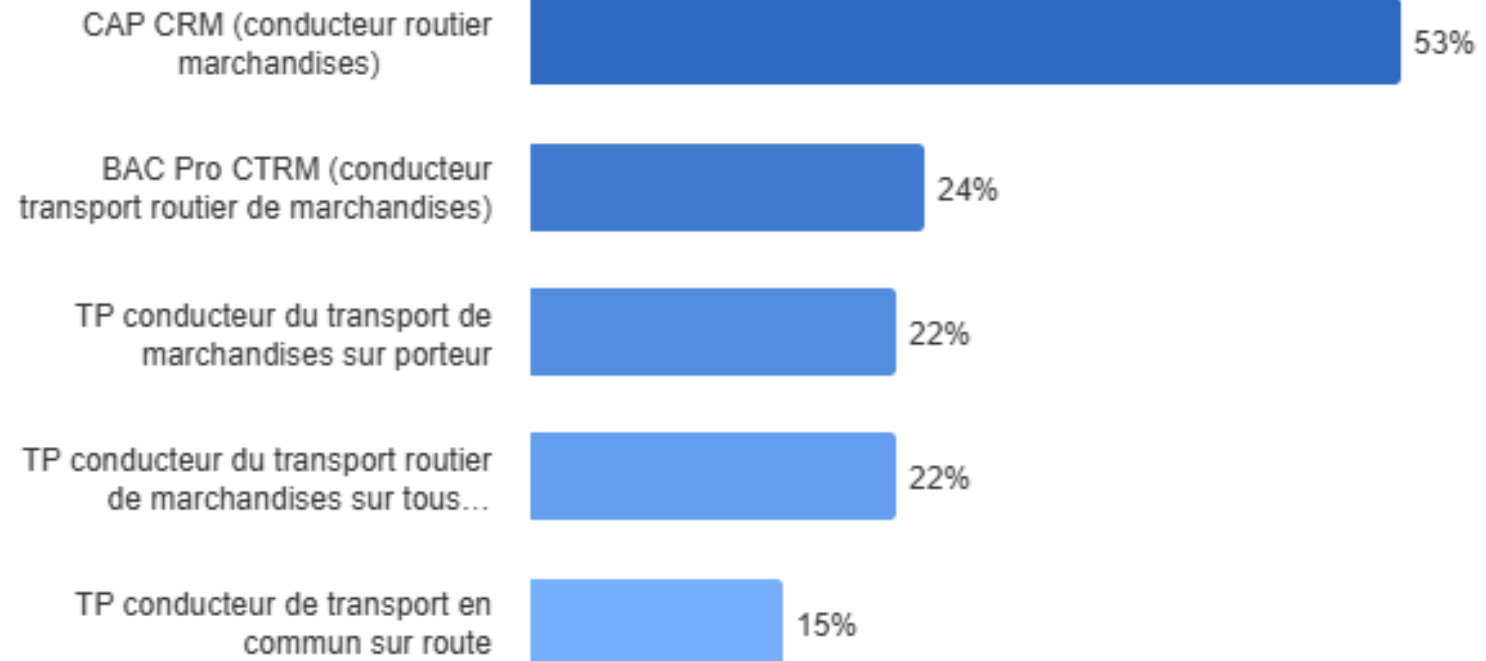
- Sur les 1 286 établissements ayant répondu, un tiers connaît le dispositif de conduite encadrée (soit 424 établissements)
- Périmètre : tous secteurs hors transport sanitaire et prestataires logistiques
- 37 % des établissements de location déclarent connaître, 27 % en déménagement

Intérêt pour le dispositif

2 - Avez-vous essayé de le mettre en œuvre dans votre entreprise ?

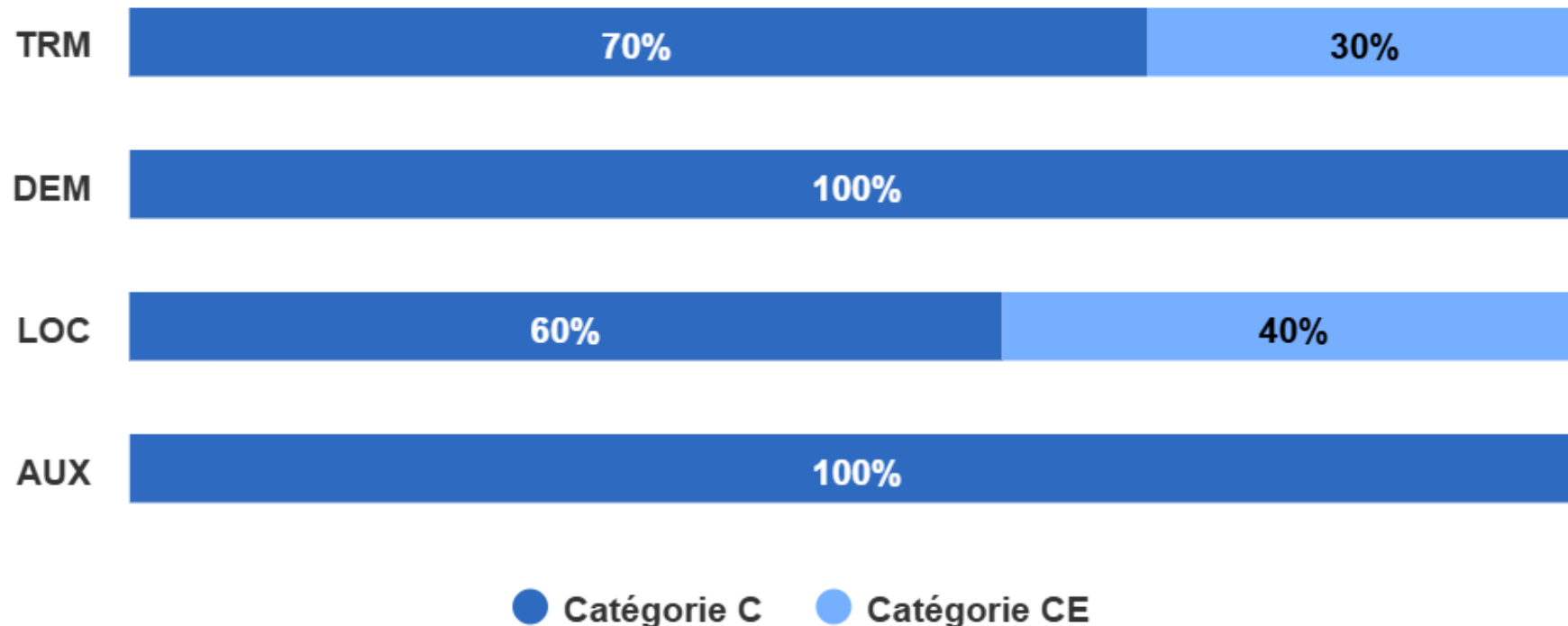


Sur quelle(s) formation(s) ?



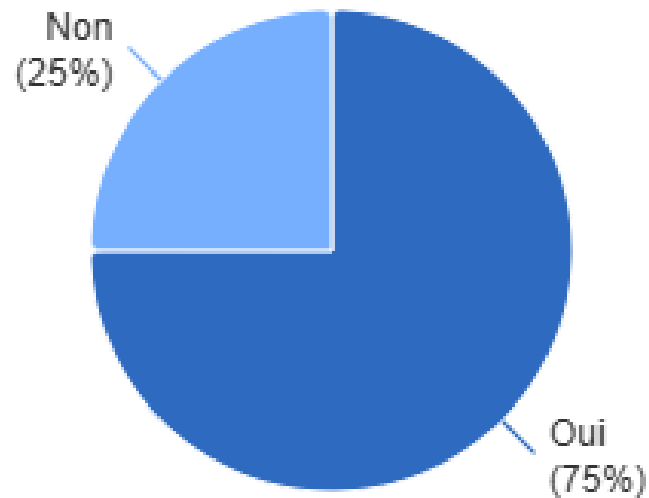
Type de véhicules par activité

Type de véhicules envisagé pour mettre en œuvre le dispositif par activité



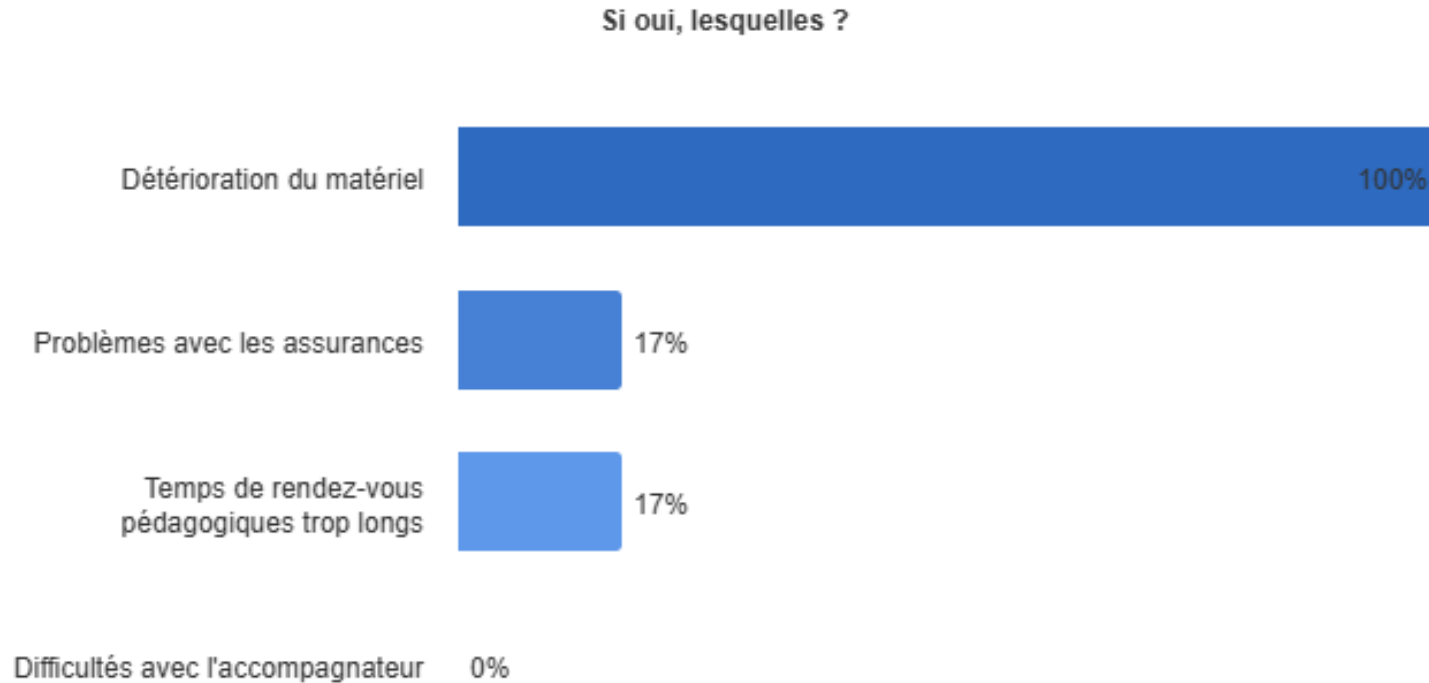
Résultats et embauches

A l'issue, avez-vous embauché le jeune ?



- 87 % des mises en place du dispositif se sont soldés par un succès
- Sur ces 87 %, trois quarts des établissements ont embauché la personne concernée
- Cependant certaines difficultés ont été rencontrées

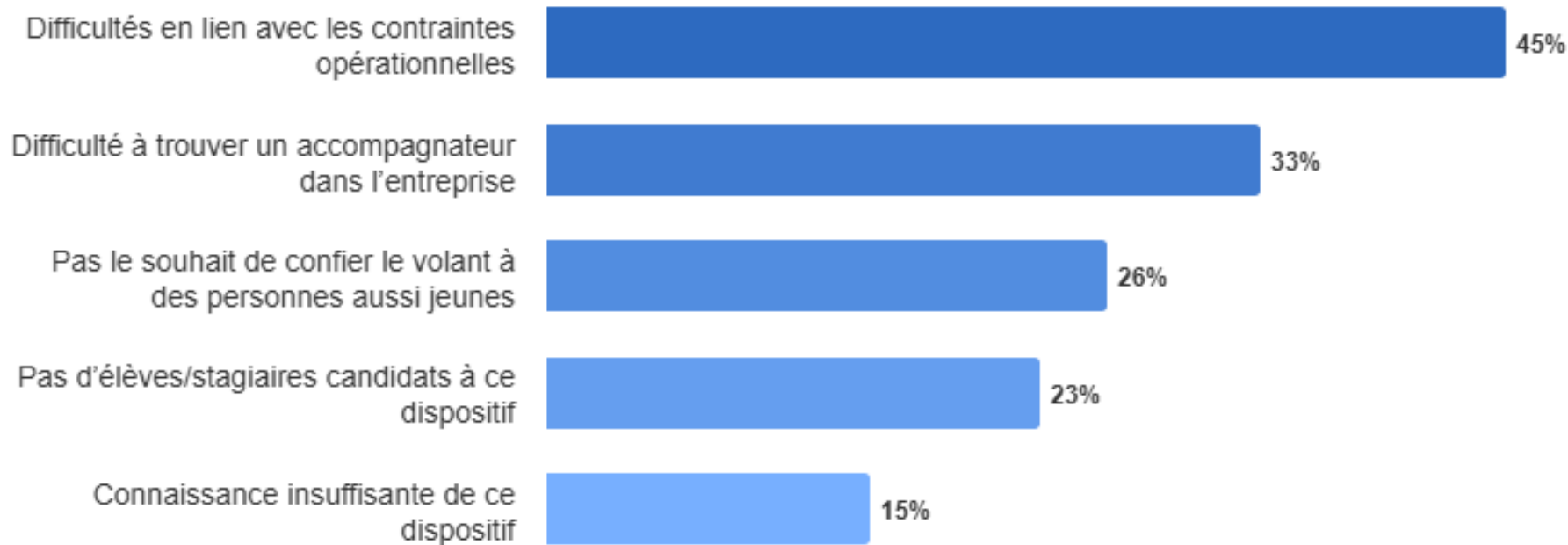
Difficultés rencontrées



- 23 % des établissements ayant mis en œuvre le dispositif de conduite encadrée ont rencontrés des difficultés
- Notamment sur la détérioration du matériel
- Seulement 12 % des 424 établissements connaissant le dispositif, envisagent de mettre en œuvre la conduite encadrée à court ou moyen terme

Raisons pour la non mise en œuvre du dispositif

Pour quelles raisons ne pas la mettre en œuvre ?



Amélioration du dispositif

Afin d'améliorer le dispositif les établissements proposent :

- La possibilité de prise en charge d'une partie des coûts des tuteurs ou moniteurs de l'entreprise pour l'accompagnement des entrants



Merci pour votre attention



Conduite encadrée